

NUMÉRO SPÉCIAL PRIX JOHN-HUMPHREY POUR LA LIBERTÉ 2006 LE TRAVAIL FORCÉ EN BIRMANIE

PAR JANEK KUCZKIEWICZ, DIRECTEUR DES DROITS SYNDICAUX, CONFÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE (CSI), BRUXELLES

DEPUIS DES DÉCENNIES, en Birmanie, tous les jours sans exception, les dirigeants militaires au pouvoir obligent plusieurs centaines de milliers d'hommes, de femmes, d'enfants et de personnes âgées à travailler contre leur gré. Cette main-d'œuvre forcée peut être employée à construire des camps pour l'armée, des routes, des ponts, des chemins de fer, etc. Refuser de travailler peut entraîner arrestations, tortures, viols ou même des assassinats. Depuis qu'elle enquête sur le sujet (depuis 1992), la Confédération internationale des Syndicats libres (CISL), devenue la confédération syndicale internationale (CSI), installée à Bruxelles (Belgique), a documenté des dizaines de milliers de cas, et les a soumis à l'Organisation internationale du Travail (OIT), une agence spécialisée des Nations Unies, dont le siège se trouve à Genève.

En fait, la Birmanie, contrôlée par une junte militaire brutale et foncièrement corrompue, constitue une des pires dictatures de la planète. Les officiers de l'armée émettent chaque jour des ordres de réquisition envoyés aux chefs de villages, exigeant l'envoi de travailleurs/euses dans des camps militaires, sur des chantiers publics, ou d'autres points de rassemblement. Ces militaires ne se cachent même pas: la CSI connaît leurs unités, leurs grades, leurs noms et leurs mouvements. Il n'y a que deux moyens d'échapper au travail forcé: payer pour un remplacement ou, lorsqu'on n'a plus d'argent, s'enfuir avant que l'armée vienne brûler votre village et vous tuer ainsi que les membres de votre famille.

Dès le début des années 1960, l'OIT a enjoint aux autorités birmanes d'interdire le travail forcé en droit et en pratique. En 1997, le SPDC — nom officiel de la junte au pouvoir — a refusé de coopérer avec une Commission d'enquête spéciale de l'OIT sur les infractions à la Convention N° 29 de l'OIT (1930) relative au travail forcé. Au début de 1998, le SPDC a refusé d'autoriser la Commission à entrer dans le pays. Dans son rapport, cette

Commission d'enquête déclarait que le travail forcé en Birmanie était un crime contre l'humanité, qui se poursuivrait sans doute tant que les militaires resteraient au pouvoir.

En juin 2000, la Conférence annuelle de l'OIT a adopté une Résolution réclamant aux Gouvernements, Employeurs et Syndicats d'examiner leurs relations avec la Birmanie et de cesser toute relation qui pourrait aider la junte militaire à utiliser le travail forcé. La Résolution demandait également à toutes les institutions onusiennes et à d'autres institutions multilatérales de faire de même.

Depuis cette date, la CISL (et à présent la CSI) plaide auprès de toutes les entreprises multinationales présentes en Birmanie ou ayant des relations commerciales avec elle de cesser de faire des affaires avec la junte. Pour nous, l'équation est simple: toute relation commerciale avec la Birmanie bénéficie, directement ou indirectement à la junte au pouvoir; celle-ci est directement responsable du travail forcé; ce dernier constitue un crime contre l'humanité; donc, qui commerce avec les militaires est complice, à tout le moins passivement, d'un crime contre l'humanité.

En octobre dernier, nous adressons un courrier à quarante entreprises dont nous avons découvert qu'elles faisaient commerce avec la Birmanie. Deux d'entre elles nous ont informés — en le prouvant — qu'elles s'étaient déjà retirées de ce pays. Les 38 autres rejoindront bientôt notre « liste noire », qui compte plus de 400 entreprises. Par exemple, parmi celles-ci, la compagnie minière canadienne Ivanhoe Mines Ltée, qui continue d'opérer en Birmanie et qui a fait l'objet d'une plainte par le Congrès du travail du Canada devant le Point de contact national sur les Principes directeurs de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) à l'intention des entreprises multinationales.

suite page 2



Droits et Démocratie

Centre international des droits de la personne
et du développement démocratique

Créé par une Loi du Parlement en 1988, Droits et Démocratie est un organisme canadien non partisan qui a le mandat de promouvoir, d'appuyer et de défendre, à l'échelle internationale, les droits de la personne et le développement démocratique, tels que définis dans la Charte internationale des droits de l'homme. En partenariat avec la société civile et les gouvernements au Canada et à l'étranger, Droits et Démocratie met en œuvre et soutient des programmes visant à renforcer les lois et les institutions démocratiques, principalement dans les pays en développement.



Jean-Louis Roy,
président de Droits et Démocratie

LA LAURÉATE du Prix John-Humphrey pour la liberté de cette année, Su Su Nway, est une jeune femme exceptionnellement courageuse qui s'est opposée à cette pratique barbare qu'est le travail forcé en Birmanie. Elle a rallié sa communauté, défié les autorités de son village et mis au jour les machinations de la junte militaire qui dirige son pays.

Le Prix John-Humphrey pour la liberté vise à reconnaître les contributions exceptionnelles des personnes ou des groupes à la démocratie, qui constituent autant de petites victoires dans cette lutte que nous menons tous ensemble pour la liberté et la justice.

Su Su Nway est un témoignage vivant du caractère inaliénable de l'esprit humain, pierre angulaire de notre croyance en l'universalité des droits humains. Toutefois, le Prix John-Humphrey pour la liberté de cette année nous rappelle la ténacité avec laquelle la dictature s'accroche au pouvoir en Birmanie, avec son lot d'oppression et d'injustice. Su Su Nway ne peut venir accepter son prix en personne parce que son pays est une véritable prison. Même si elle avait trouvé le moyen de se rendre au Canada, elle n'aurait ensuite jamais pu retourner dans son village pour continuer à alimenter les espoirs de sa communauté pour un avenir démocratique.

Droits et Démocratie organise habituellement une tournée dans les villes canadiennes avec les lauréats du Prix John-Humphrey, pour qu'ils puissent raconter leur histoire aux Canadiens et Canadiennes. Mais nous ne laisserons pas l'absence de Su Su Nway nous réduire au silence. À la veille de la Journée internationale des droits de l'homme, Su Su Nway nous accompagnera dans une tournée virtuelle à travers le pays ; nous mobiliserons les médias, les groupes et les individus et les inciterons à l'action, en solidarité avec Su Su Nway. Cette année, nous tenons à exprimer notre appréciation pour la collaboration des syndicats canadiens, qui sont à nos côtés pour dénoncer le travail forcé en Birmanie et ailleurs dans le monde.

Su Su Nway m'a demandé de vous transmettre ce message : « Je voudrais vraiment venir au Canada, mais je ne peux pas. Dites-leur que je viendrai dès que la Birmanie sera une démocratie. »

Et je vous demande de vous joindre à moi pour lui répondre ce qui suit : « Nous redoublerons d'efforts dans la promotion des droits humains et de la démocratie en Birmanie. Les Canadiens veulent vous rencontrer très bientôt. »

Jean-Louis Roy

POUR QUE CESSE L'ABOMINATION DU TRAVAIL FORCÉ EN BIRMANIE

suite de la page 1

Et, à l'heure où ce texte est mis sous presse, le Conseil d'Administration du BIT (Bureau international du Travail, organe exécutif de l'OIT) s'appête à examiner quelles mesures prendre afin de contraindre la junte à cesser le travail forcé. Au « menu » de cette discussion figurent, notamment, une mise en accusation de la junte devant la Cour internationale de Justice (à la Haye, aux Pays-Bas), une procédure contre les militaires birmans devant la Cour pénale internationale (également à la Haye), et une demande de saisine du Conseil de sécurité des Nations unies.

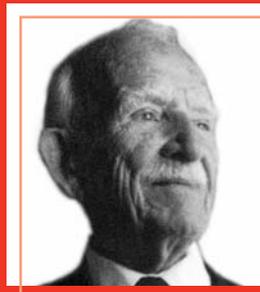
Privant illégalement le mouvement démocratique et son chef de file, la lauréate du Prix Nobel de la Paix Aung San Suu Kyi, la junte, accrochée au pouvoir, redoute par-dessus tout de telles mesures de la part de la communauté internationale. Ensemble avec les 168 millions de travailleurs/euses qu'elle représente au travers de ses 307 organisations affiliées dans 154 pays et territoires, dont le Canada, la CSI est bien déterminée à faire cesser l'abomination du

travail forcé dans le pays. Quitte à contribuer à chasser la junte du pouvoir. Ce ne serait que justice !

Le 1^{er} novembre dernier, la CISL s'est dissoute dans un Congrès extraordinaire, à Vienne (Autriche). Ensemble avec son organisation fraternelle, la Confédération mondiale du Travail, et des organisations syndicales nationales jusqu'alors non-affiliées au niveau international, elles ont créé une nouvelle organisation, la Confédération syndicale internationale (CSI). Nul doute que cette nouvelle institution internationale gardera la Birmanie en tête de ses nombreuses priorités en matière de droits de la personne.

Le site web de la Confédération syndicale internationale peut être consulté au : www.ituc-csi.org

PRIX JOHN-HUMPHREY POUR LA LIBERTÉ



DROITS ET DÉMOCRATIE décerne chaque année le Prix John-Humphrey pour la liberté, depuis 1992, afin d'honorer un organisme ou une personne dans le monde, pour sa contribution exemplaire à la promotion des droits de la personne et du développement démocratique. Le Prix a été créé pour rendre hommage au Canadien John Peters Humphrey, professeur de droit qui a préparé le premier projet de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le Prix est attribué sur recommandation d'un jury international composé de cinq membres du Conseil d'administration de Droits et Démocratie. Pour de plus amples renseignements, visitez notre site Web (www.dd-rd.ca) ou envoyez un courriel à Anyle Côté (acote@dd-rd.ca).

LAURÉATS

- | | | | |
|------|---|------|--|
| 2006 | Su Su Nway (Birmanie) | 1999 | Dr Cynthia Maung et Min Ko Naing (Birmanie) |
| 2005 | Yan Christian Warinussy (Papouasie occidentale) | 1998 | Palden Gyatso (Tibet) |
| 2004 | Godeliève Mukasarasi (Rwanda) | 1997 | Père Javier Giraldo (Colombie) |
| 2003 | Kimy Pernía Domicó (Colombie) et Angélica Mendoza (Pérou) | 1996 | Sultana Kamal (Bangladesh) |
| 2002 | Ayesha Imam, BAQBAB pour les droits des femmes au Nigeria | 1995 | Bishop Carlos F. X. Belo (Timor oriental) |
| 2001 | Dr Sima Samar (Afghanistan) | 1994 | Campaign for Democracy (Nigeria) et Egyptian Organization for Human Rights |
| 2000 | Révêrend Timothy Njoya (Kenya) | 1993 | La Plate-forme des organismes haïtiens de défense des droits humains (Haïti) |
| | | 1992 | Instituto de Defensa Legal (Pérou) |

SU SU NWAY, UN EXEMPLE DE COURAGE

PAR LE CONSEIL DES AVOCATS DE BIRMANIE (BLC)

LE CONSEIL des avocats de Birmanie (BLC) souhaite exprimer son exultation pour la remise du Prix John-Humphrey pour la liberté à Su Su Nway ainsi que sa gratitude à Droits et Démocratie pour cette marque de considération. Le cas de Su Su Nway est un important exemple de courage et d'opposition publique face à la brutalité du régime militaire et à ses actes de persécutions injustes. Malgré les dangers et le risque d'emprisonnement qu'elle court, Su Su Nway fait preuve d'une détermination et d'une persévérance remarquables dans sa lutte contre les autorités militaires locales, qui abusent constamment de leur pouvoir.

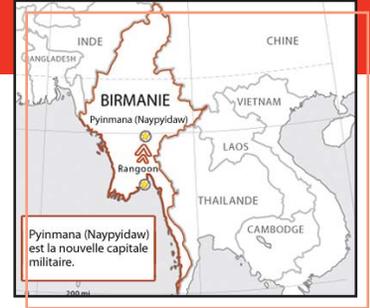
Pour rendre compte du danger très réel auquel elle s'est exposée en défendant ouvertement les droits de la population locale, rappelons qu'en 2005, Su Su Nway a été accusée d'avoir proféré des menaces contre les autorités locales lorsqu'elle a intenté une poursuite dénonçant le travail forcé auquel le régime militaire avait recours pour la construction d'une route reliant deux villages voisins. Pour réaliser ce projet, tous les ménages de la région avaient été tenus de verser la somme de 6 000 kyats. Su Su Nway a refusé de payer ces frais et a donc dû participer au travail forcé. En mai 2004, elle a déposé une poursuite contre le président du township Kawmu et de d'autres représentants des autorités militaires locales (VPDC) en vertu de l'article 374 (travail forcé illicite) du Code pénal du Myanmar. Environ dix leaders étudiants et une centaine d'autres personnes sont venus assister aux délibérations du tribunal. Durant le procès, la nouvelle s'est répandue suivant laquelle les maisons de trois témoins dont le témoignage appuyait Su Su Nway avaient été détruites par les autorités du township. En janvier 2005, le juge a rendu une sentence historique en condamnant le président du VPDC et son adjoint à huit mois de prison.

Toutefois, en octobre 2005, le tribunal du township de Kawmu a condamné Su Su Nway à 18 mois de prison en vertu des articles 294(b) (chanter, réciter ou proférer

des obscénités dans un lieu public ou à proximité de celui-ci) et 506 (intimidation) du Code pénal du Myanmar. La plainte contre Su Su Nway a été déposée par le président du township Kawmu (VPDC) qui alléguait que Su Su Nway l'avait agressé et insulté publiquement et l'avait menacé de le chasser de son poste. Le tribunal a entendu quatre témoins pour la poursuite et sept pour la défense. Il a fondé son verdict de culpabilité uniquement sur le fait qu'il ne croyait pas les témoins de la défense. Or le tribunal n'a pas été en mesure de fournir quelles que raisons que ce soit expliquant pourquoi les témoignages de la défense n'étaient pas crédibles à ses yeux. Conséquemment, Su Su Nway a été incarcérée à la prison d'Insein. Elle fut ensuite libérée grâce aux pressions exercées par l'Organisation internationale du travail (OIT), dont les règlements exigent que les États membres prennent des mesures correctives en cas de travail forcé.

Le cas de Su Su Nway est un important exemple de courage et d'opposition publique face à la brutalité du régime militaire et à ses actes de persécutions injustes.

Su Su Nway, qui souffre de problèmes cardiaques, est hors de prison depuis juin 2006. En dépit de son état et des risques importants auxquels elle fait face en raison de sa lutte pour la justice, elle continue de dénoncer les abus de pouvoir des autorités militaires. Le BLC est honoré d'avoir l'occasion d'exprimer sa grande admiration et son appréciation pour le travail de cette jeune femme, et soutient sans réserves la décision de Droits et Démocratie de lui décerner cette année son Prix John-Humphrey pour la liberté. Consultez le site Internet du Conseil des avocats de Birmanie au www.blc-burma.org (en anglais)



QUELQUES DONNÉES SUR LA BIRMANIE

Population : 50 520 000 habitants (les Birmans représentant le groupe ethnique le plus important. Autres groupes ethniques/autochtones : Karen, Shan, Akha, Chin, Chinois, Danu, Indiens, Kachin, Karenni, Kayan, Kokang, Lahu, Môn, Naga, Palaung, Pao, Rakhine, Rohingya, Tavoyan et Wa).

Nature du régime : Dictature militaire. Junte baptisée Conseil d'État pour la paix et le développement (SPDC) gouverne la Birmanie. La Ligue nationale pour la démocratie, principal parti d'opposition, avait remporté 82 % des suffrages aux dernières élections.

Dernières élections : 1990.

Les résultats de ces élections législatives n'ont jamais été respectés.

Indicateur du développement humain (classement sur 177 pays) :

développement moyen : 129

Nombre de traités et protocoles relatifs aux droits humains ratifiés (possibilité de 13) :

2 (Convention relative aux droits de l'enfant, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes).

LA PRATIQUE DU TRAVAIL FORCÉ EN BIRMANIE

PAR LE KAREN HUMAN RIGHTS GROUP (KHRG)

LA PRATIQUE du travail forcé est probablement la violation la plus systématique et la plus courante à laquelle se livre le SPDC (les autorités militaires) à l'endroit des villageois en Birmanie. Les chefs de village reçoivent l'ordre de fournir de la main-d'œuvre pour la construction de routes et autres infrastructures, le portage pour l'armée, la construction de camps militaires, la mise en faction de sentinelles dans les camps militaires et le long des routes, les travaux agricoles au profit de l'armée et de multiples autres tâches. En outre, les villageois doivent consacrer une grande part de leur temps à répondre aux incessantes demandes des camps militaires et des autorités du SPDC en fournissant d'importantes quantités de bambou, de chaume à toiture, de pierres et de gravier, de bois, de planches et autres matériaux. Certains de ces matériaux sont utilisés pour la construction et l'entretien des routes, des camps militaires et autres projets du SPDC, et le reste est vendu sur le marché au profit des officiers de l'armée.

Les villageois ne reçoivent ni outils ni nourriture pour exécuter ces tâches et sont souvent traités avec une brutalité telle que certains en meurent. Ces travaux les accaparent et ne leur laissent que très peu de temps pour cultiver leurs champs ou gagner leur vie. Les

chefs de village reçoivent souvent des demandes simultanées de différents camps militaires et d'autorités du SPDC pour plusieurs types de travaux. Bien des villageois tentent de composer avec ces demandes en versant des «redevances» pour éviter certaines tâches et continuer à effectuer d'autres formes de travail obligatoire. Pour répondre à toutes les demandes, c'est la famille entière qui doit participer, même s'il faut pour cela que les enfants ne fréquentent plus l'école et que les femmes laissent les nourrissons à la maison et abandonnent leurs autres tâches pour exécuter du travail obligatoire.

Le 1^{er} novembre 2000, le SPDC a annoncé avoir émis une ordonnance interdisant le travail forcé et prévoyant des peines pour quiconque, simple soldat, officier ou fonctionnaire civil, continue de recourir à cette pratique. L'équipe de haut niveau dépechée par l'Organisation internationale du travail (OIT) a constaté que même si un nouveau décret a été émis, la pratique du travail forcé demeure répandue. Personne n'a fait l'objet de poursuites jusqu'en 2004, année où les premières plaintes ont été portées contre les autorités civiles du SPDC et ont abouti à des condamnations (cas de Su Su Nway). À ce jour, on ne compte que sept poursuites à l'échelle du pays, un chiffre dérisoire quand on sait à



quel point cette violation est répandue. Les rapports critiques de l'OIT et les poursuites contre des autorités civiles n'ont pas eu grand effet sur le terrain. Le travail forcé se pratique encore de façon systématique, un peu partout et en toute impunité, souvent à seule fin de contrôler militairement la population civile.

Le recours à des prisonniers, en particulier comme porteurs, est une autre tactique utilisée par le SPDC pour échapper à la censure internationale tout en augmentant la main-d'œuvre captive au service de l'armée. Cette pratique est particulièrement répandue dans des régions comme le district de Papun, où les unités du SPDC éprouvent de la difficulté à capturer suffisamment de villageois pour répondre à leurs besoins. On a mis au point tout un système pour envoyer les détenus dans des camps de transit où ils sont à la disposition de l'armée. La plupart des détenus purgent des peines pour des infractions mineures, mais pour répondre aux demandes de l'armée, des civils innocents sont parfois enlevés dans les rues et instantanément transformés en «condamnés» sans accusation ni procès. Les détenus qui travaillent

comme porteurs sont traités avec une telle brutalité qu'ils sont de plus en plus nombreux à s'échapper dans d'autres régions.

Extrait du rapport KHRG #2006-01 *Surviving in Shadow* publié le 17 janvier 2006 et disponible au www.khrg.org.

libertas

BULLETIN D'INFORMATION DE DROITS ET DÉMOCRATIE

La version électronique est disponible au www.dd-rd.ca. Les articles peuvent être reproduits, à la condition de citer la source et de faire parvenir un exemplaire de la publication dans lequel apparaît l'article à Droits et Démocratie. Le genre masculin est parfois employé à la seule fin de faciliter la lecture. Libertas est distribué gratuitement.

COORDINATION : Louis Moubarak
INFOGRAPHIE : Club Imprimerie Montréal
PHOTOS : DVB, KHRG, Leslie Kean
TRADUCTION : Isabelle Chagnon, Andrea Neuhöfer, Claudine Vivier

DÉPÔT LÉGAL: 4^e trimestre 2006. ISSN 1027-0884

1001, boul. de Maisonneuve Est, bureau 1100
Montréal (Québec) Canada H2L 4P9
Téléphone : (514) 283-6073
Télécopieur : (514) 283-3792
dd-rd@dd-rd.ca • www.dd-rd.ca



SU SU NWAY

Lauréate du Prix John-Humphrey pour la Liberté 2006

Agée de 34 ans, Su Su Nway, a attiré l'attention de l'opinion publique internationale par ses efforts pour traduire en justice les représentants locaux de la junte (VPDC) qui les avaient forcés, elle et d'autres villageois, à réparer une route sans être rémunérés. Consciente des risques qu'elle prenait en affrontant les autorités militaires birmanes, Su Su Nway a été récompensée pour sa détermination l'an passé lorsqu'un juge a condamné le président et un représentant du VPDC à huit mois de prison conformément à une loi jusqu'alors inappliquée qui interdit le travail forcé depuis 1999. Il s'agissait du tout premier verdict prononcé contre le travail forcé, pratique imposée depuis longtemps par le régime militaire en Birmanie. Quelques mois après cette victoire, elle est accusée de diffamation à l'égard du nouveau président du VPDC, elle a été condamnée, en octobre 2005, à 18 mois d'emprisonnement. De santé fragile, Su Su Nway a passé neuf mois dans la prison d'Insein avant que les autorités ne cèdent à la pression internationale et la libèrent le 6 juin 2006. La lutte de Su Su Nway pour la défense des droits et de la dignité de la personne en a fait un symbole de résistance et de courage pour la population de la Birmanie qui la surnomme « la courageuse Su Su Nway ».



DÉCLARATION DE DR. CYNTHIA MAUNG (BIRMANIE)

CO-LAURÉATE DU PRIX JOHN-HUMPHREY POUR LA LIBERTÉ EN 1999

« Su Su Nway fait partie de ces activistes exceptionnels qui luttent en faveur des droits humains de Birmanie. Par son engagement, elle nous encourage tous à lutter contre l'oppression et la violence. »

« Je voudrais vraiment venir au Canada, mais je ne peux pas. Dites-leur que je viendrai dès que la Birmanie sera une démocratie. »

*Su Su Nway,
lauréate du Prix John-Humphrey
pour la liberté 2006 de Droits et Démocratie*

RÉACTION DE SU SU NWAY EN APPRENANT QU'ELLE RECEVRA LE PRIX JOHN-HUMPHREY POUR LA LIBERTÉ

ENTREVUE AVEC DEMOCRATIC VOICE OF BURMA (DVB)
31 AOÛT 2006

« Comme il s'agit d'un prix qui couronne les efforts déployés en faveur de la démocratie, des droits humains et de la justice (en Birmanie), je veux souligner à quel point tous ceux qui, avec tante Suu (Aung San Suu Kyi), se battent pour la démocratie, les droits humains et la population de la Birmanie, sont heureux et fiers. Je suis contente d'avoir reçu ce prix, mais ce qui me réjouit encore plus, c'est de savoir que les Canadiens et le monde entier appuient sans relâche la lutte pour la démocratie en Birmanie.

Je veux en particulier remercier les sages (les membres du jury) qui m'ont décerné le prix et la population du Canada. Même si je suis la lauréate, je considère que c'est à toute la population de la Birmanie qu'il a été décerné.

Ce prix est pour moi un grand encouragement. Je suis très, très fière et heureuse, parce que ce prix a l'effet d'un tonique qui m'incite à redoubler encore d'efforts dans mon combat pour la justice. Je compte bien lutter encore plus fort pour la démocratie et les droits humains en Birmanie et faire de mon mieux pour ce qui touche à la paix dans le monde. »

POURQUOI SU SU NWAY N'EST-ELLE PAS PARMIS NOUS ?

La Birmanie a été décrite, par certains, comme « un pays de 52 millions de prisonniers gardés par une armée de 500 000 soldats ». Cette révoltante réalité est éloquentement illustrée par le fait que Su Su Nway, qui a été libérée de la célèbre prison d'Insein le 6 juin 2006, ne peut être parmi nous pour recevoir le prix John-Humphrey pour la liberté.

Pour les citoyens de Birmanie, voyager à l'étranger est un privilège qui est surtout octroyé aux personnes qui sont proches de la dictature militaire. Il est très difficile pour des militants pro-démocratie d'obtenir un passeport, et s'ils y arrivent, ils doivent agir avec une grande prudence pendant leur séjour à l'étranger. Le fait de parler publiquement contre le régime militaire peut entraîner la persécution des membres de leur famille qui vivent en Birmanie, et ils risquent également de ne pas être autorisés à rentrer dans leur pays, comme ce fut le cas pour Salai Tun Than. De plus, un militant pro-démocratie qui accepte de rencontrer un étranger en visite en Birmanie risque de se retrouver en prison pendant plusieurs années, tandis que le visiteur étranger peut être mis sur la liste noir entraînant une interdiction d'entrée en Birmanie.

MIN KO NAING, LE VAINQUEUR DES ROIS

PAR AUNG DIN, DIRECTEUR DES POLITIQUES, U.S. CAMPAIGN FOR BURMA



CO-LAURÉAT du Prix John-Humphrey pour la liberté en 1999, Min Ko Naing, nom qui signifie «le Vainqueur des rois», est le second grand dirigeant du mouvement non violent pour la démocratie, en Birmanie, aussitôt après Aung San Suu Kyi, seule lauréate du prix Nobel de la paix à être emprisonnée. Alors qu'il étudiait à l'Université de Rangoon, Min Ko Naing a clandestinement mis sur pied la principale organisation étudiante du pays, la Fédération des syndicats étudiants de

Birmanie (ABFSU). Il fut l'un des leaders du soulèvement populaire national qui, en août 1988, réclamait la démocratie, le respect des droits humains et la fin du régime militaire. C'est le rôle qu'il a joué à titre de président de l'ABFSU et au sein du mouvement démocratique qui lui a valu d'être arrêté et incarcéré par la junte militaire le 23 mars 1989. Après 16 années de détention, passées en majeure partie en isolement, Min Ko Naing a été libéré le 19 novembre 2004. Objet du harcèlement et des menaces constantes des autorités militaires, il n'a pu profiter de cette liberté sous surveillance que pendant moins de deux ans.

En septembre 2006, le pouvoir militaire birman l'a accusé de menées subversives, lui et les membres de son groupe, les qualifiant de marionnettes des puissances occidentales en lien avec les groupes d'opposition en exil, de semeurs de désordre et d'auteurs d'actes terroristes. La junte a fini par arrêter Min Ko Naing et quatre autres militants, Ko Ko Gyi, Htay Kywe, Min Zeya et Pyone Cho, les 27 et 30 septembre. Tous attendent à présent de subir des procès aussi sommaires qu'iniques.

Seule une action concrète et concertée du Conseil de sécurité pourra rendre possible la réconciliation nationale et la libération de tous les prisonniers politiques en Birmanie.

Visitez aussi le site Internet de US Campaign for Burma au : www.uscampaignforburma.org (en anglais)

AUNG SAN SUU KYI



1989 et relâchée le 19 juillet 1995; 2e fois arrêtée le 23 septembre 2000 et relâchée le 6 mai 2002. — Cette mesure a même été reconduite pour une autre année jusqu'en mai 2007.

Prix Nobel de la paix 1991, Aung San Suu Kyi est une leader de la démocratie en Birmanie. En 1990, la Ligue nationale de la démocratie en Birmanie remportait 82 % des sièges lors des élections. Pourtant, les militaires détiennent toujours le pouvoir et continuent de violer massivement les droits humains. Depuis 15 ans, Droits et Démocratie appuie la lutte vers une transition démocratique en Birmanie.

« Nous voulons que le monde sache que nous sommes prisonniers dans notre propre pays. »

Aung San Suu Kyi

Pour appuyez cette cause, communiquez avec Mika Lévesque, agente régionale Asie à Droits et Démocratie, en visitant le www.dd-rd.ca

EN DATE DU 6 DÉCEMBRE 2006, Daw Aung San Suu Kyi aura passé 4058 jours de sa vie en détention. L'équivalent de 11 ans et 11 jours sous résidence surveillée. Depuis le massacre de Depayin du 30 mai 2003, Aung San Suu Kyi a été mise sous résidence surveillée pour la 3e fois. — 1^{ère} fois arrêtée le 20 juillet

L'IMPASSE POLITIQUE EN BIRMANIE

PAR TIN MAUNG HTOO, DIRECTEUR GÉNÉRAL, CANADIAN FRIENDS OF BURMA (CFOB)

APRÈS L'ÉCHEC répété de 28 résolutions consécutives adoptées par l'Assemblée générale et la Commission des droits de l'homme de l'ONU, et le mandat de quatre rapporteurs et deux envoyés spéciaux, le Conseil de sécurité des Nations Unies a pour la première fois dans l'histoire décidé, le 15 septembre 2006, d'inscrire la Birmanie à son ordre du jour. Ce geste doit donner l'impulsion qu'on attendait pour dénouer l'impasse politique qui perdure en Birmanie.

La publication en 2005 d'un rapport décisif commandé par l'Honorable Vaclav Havel et l'évêque Desmond Tutu et intitulé «Menace pour la paix : appel au Conseil de sécurité pour qu'il agisse en Birmanie», a donné l'élan nécessaire à la communauté internationale pour inciter le Conseil de sécurité à se pencher sur la situation en Birmanie. Ces demandes se sont intensifiées lorsqu'en avril 2006, la junte birmane a lancé sa plus vaste opération militaire depuis 10 ans dans l'est du pays. Cette offensive brutale a poussé 15 000 Karens à fuir leurs maisons et leurs villages ; quelques milliers d'entre eux ont réussi à atteindre la frontière thaïlandaise, tandis que les autres, la majorité, sont à présent des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Ces derniers événements, combinés à la présence de 150 000 réfugiés à la frontière birmano-thaïlandaise et à la grave crise humanitaire provoquée par les 500 000 personnes déplacées que compterait le pays, ont convaincu la majorité des membres du Conseil de sécurité que la situation qui règne actuellement en Birmanie constitue une «menace pour la paix et la sécurité» dans la région.

L'an dernier, le paysage politique en Birmanie s'est transformé. Même si on compte plus de 1100 prisonniers politiques encore détenus, de plus en plus de gens osent s'exprimer à haute voix, intensifient leurs actions et prennent davantage de risques pour améliorer la situation de leur pays. Il ne fait aucun doute que la décision du

Conseil de sécurité a favorisé ce climat politique.

Les actes de dissidence et de contestation se sont accélérés après la réincarcération de cinq dirigeants étudiants qui font parti du groupe «Génération étudiante 88 », dont Min Ko Naing, lauréat du Prix John-Humphrey 1999 pour la liberté. Ce groupe a lancé une série de campagnes pacifiques depuis le début octobre. La « Campagne de signatures », par exemple, a recueilli l'appui de plus d'un demi-million de personnes en deux semaines, un résultat d'une ampleur jamais vue dans l'histoire récente du pays. Si la junte militaire est vivement préoccupée par la vague d'appuis à ces activités, elle a tenté de faire preuve d'une tolérance relative jusqu'à tout récemment, avant de poser des gestes plus répressifs.

Les 130 prisonniers politiques morts en détention depuis 1988 sont un autre scandale. Le dernier en date, le dirigeant étudiant Thet Win Aung, purgeait la plus longue peine de tous. Condamné en 1998 à 59 ans d'emprisonnement pour avoir réclamé une réforme de l'éducation, il est mort à l'âge de 34 ans à la prison de Mandalay le 16 octobre 2006.

En attendant, il est clair comme le jour que la junte militaire n'a aucun désir de céder le pouvoir dans un avenir prévisible, un pouvoir qu'elle cherche par tous les moyens à consolider. Durant la dernière année, elle a déménagé la capitale dans un endroit stratégique, Pyimana, et reconvoqué ce qu'elle appelle une « convention nationale » en octobre, en chargeant des délégués triés sur le volet de rédiger une constitution garantissant le rôle dirigeant de l'armée dans la vie politique birmane.

Information complémentaire au : www.cfob.org (en anglais)

TRAVAIL FORCÉ, RAPPORTS SEXUELS FORCÉS, LÉGITIMITÉ FORCÉE !

PAR LA LIGUE DES FEMMES DE BIRMANIE (WLB)

LA PRATIQUE du travail forcé par les militaires au pouvoir en Birmanie a été largement documentée par des organismes internationaux, et notamment l'ONU. En juin 2000, la Conférence internationale du travail (Conférence annuelle de l'OIT) a adopté une résolution fondée sur l'article 33 de la constitution de l'OIT et appelant les États, les employeurs et les organisations syndicales à prendre des mesures contre la junte militaire birmane (SPDC, Conseil d'État pour la paix et le développement) jusqu'à ce qu'elle se conforme à ses recommandations visant l'élimination du travail forcé. Il est ironique de constater que plutôt que de prendre des mesures pour mettre fin à cette pratique et réprimer les responsables, le régime a poursuivi, emprisonné et même assassiné ceux qui portaient plainte contre ces exactions. Pour couronner le tout, des femmes ont été victimes d'agressions et de violences sexuelles pendant qu'elles étaient forcées de travailler pour les troupes du SPDC.

Ces dernières années, le SPDC a augmenté le nombre de bataillons dans les zones habitées par des minorités ethniques et des autochtones. Ces unités ont obligé les villageois à travailler pour elles sans rémunération, ce «travail volontaire» s'inscrivant dans un soi-disant «programme d'autonomie». Les femmes sont ainsi forcées de faire la cuisine, d'aller chercher de l'eau et du bois pour les soldats, et de travailler sur des projets agricoles militaires. Des femmes ont en outre été obligées de travailler à la construction de voies ferrées, de routes, de ponts, de barrages et d'autres projets d'infrastructure de l'État. Elles sont ainsi devenues très exposées aux agressions sexuelles et aux viols collectifs commis par les militaires en charge de ces chantiers.

Plus alarmant encore, des membres de la Ligue des femmes de Birmanie (WLB) et d'autres organisations de défense des droits humains ont documenté des cas où les troupes du SPDC avaient délibérément enrôlé des femmes à des fins d'exploitation sexuelle en se servant du travail forcé comme d'un prétexte. Par exemple, on a documenté cette année plusieurs incidents impliquant des patrouilles du SPDC ordonnant à des groupes de

quatre à six jeunes femmes de les accompagner à titre de «guides» pendant plusieurs jours pour les violer collectivement chaque nuit. Ces femmes ont reçu l'ordre de ne parler à personne de ce qui s'était passé.

Selon la WLB, ces agressions sexuelles s'inscrivent dans une stratégie employée par les troupes du SPDC dans les zones habitées par des minorités ethniques et des autochtones, le viol et autres violences sexuelles étant utilisés comme armes de guerre.

Ce qui nous laisse perplexes, c'est que les appels à l'intensification des pressions sur le régime pour qu'il mette fin aux violences sexuelles et au travail forcé n'ont jamais été entendus. Nous ne comprenons pas pourquoi la communauté internationale s'est cantonnée dans une attitude attentiste face à la junte militaire birmane, qui abuse de son pouvoir en violant les femmes et en pillant les ressources naturelles du pays pour perpétuer son régime. Aujourd'hui encore, le SPDC se sert de la récente visite du Secrétaire général adjoint de l'ONU, M. Ibrahim Gambari, pour redorer son blason en lui permettant de rencontrer brièvement Aung San Suu Kyi et d'assister comme observateur à la «Convention nationale» qui rédige une nouvelle constitution destinée à légitimer le régime militaire.

Nous avons enduré toutes les ruses et les mensonges des régimes militaires qui se sont succédé en Birmanie. Combien de temps nous faudra-t-il attendre encore tandis que le reste du monde se contente de regarder ?

En Birmanie, les femmes ont subi le travail forcé, les rapports sexuels forcés et se voient à présent imposer une «légitimité forcée» par un régime illégitime.

Pour de plus amples informations, on peut écrire à wlb@womenofburma.org ou visiter le site www.womenofburma.org

MYANMAR OU BIRMANIE ?

À LA SUITE de son accession à l'indépendance, sous le gouvernement élu, le pays avait pour nom Union de Birmanie. En 1989, la junte militaire au pouvoir a émis un décret modifiant le nom de plusieurs villes, rivières et régions, de même que le nom officiel du pays, qui est passé de Birmanie à Myanmar. «Myanmar» est une translittération du mot «Birmanie» en birman, langue parlée par le groupe

ethnique du même nom, le plus important au pays.

Le mouvement pro-démocratie de Birmanie (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays) rejette le nom de «Myanmar» pour au moins trois raisons :

- 1) Le nom du pays a été changé en vertu d'un décret émis par la dictature militaire. Or, seul un parlement élu est légitimement autorisé à changer le nom d'un pays, en faisant adopter une loi à cet effet.
- 2) L'utilisation du nom de Myanmar, dérivé de la langue birmane, revient à ne pas tenir compte du caractère multiethnique et multilingue de la

Birmanie, qui comporte une importante minorité pour qui le birman est une deuxième ou même une troisième langue. (La population est également composée des groupes ethniques ou autochtones Karen, Shan, Akha, Chin, Chinois, Danu, Indien, Kachin, Karenni, Kayan, Kokang, Lahu, Môn, Naga, Palaung, Pao, Rakhine, Rohingya, Tavoyan et Wa.)

- 3) L'armée est dominée par les Birmans, et ceux-ci sont majoritaires aux postes de pouvoir. Les dirigeants militaires birmans ont été sévèrement critiqués pour les actes flagrants de violation des droits humains qu'ils commettent à l'encontre des minorités ethniques et

des autochtones. Certains experts considèrent ces violations comme une forme de génocide ou de nettoyage ethnique. Pour bien des gens, l'utilisation du nom de «Myanmar» équivaut à soutenir les tentatives du régime militaire de «birmaniser» le pays.

La plupart des pays, dont le Canada, l'Union européenne et les États-Unis, ont choisi d'utiliser le nom de Birmanie.

Cependant, étant donné que le régime militaire représente la Birmanie aux Nations Unies, tous les documents de l'ONU faisant référence à ce pays doivent employer le nom de Myanmar.

LA MOTION PARLEMENTAIRE SUR LA BIRMANIE

LE 18 MAI 2005, après plusieurs années de travail acharné de la part des groupes de la société civile canadienne, le Parlement canadien a adopté majoritairement une motion sur la Birmanie, qui constituait le deuxième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international (CPAECI).

Le Parlement canadien s'est engagé à prendre des actions concrètes contre les violations systématiques des droits de la personne en Birmanie. Le Parti conservateur, le Bloc québécois et le NPD ont voté en faveur de cette motion qui demande l'imposition de sanctions économiques contre le régime militaire et un appui politique et financier aux institutions démocratiques de la Birmanie. Ces institutions démocratiques, comprenant le gouvernement en exil (NCGUB) ; l'Union des membres parlementaires (MPU) ; et d'autres institutions tels que la Voix démocratique de la Birmanie (DVB) et le Burma Fund (TBF), sont dépendantes financièrement des gouvernements étrangers.

Nous demandons au gouvernement canadien :

1. d'apporter, comme d'autres gouvernements étrangers, une aide politique et financière aux institutions démocratiques de la Birmanie.
2. d'imposer des sanctions économiques contre le régime militaire birman.
3. de travailler en faveur d'une résolution sur la Birmanie au Conseil de sécurité

Visitez notre site Internet pour en savoir plus : www.dd-rd.ca/prixhumphrey

DROITS ET DÉMOCRATIE ET SON ENGAGEMENT EN BIRMANIE

DROITS ET DÉMOCRATIE appuie une transition pacifique vers la démocratie en Birmanie depuis plus de 15 ans. Droits et Démocratie a ouvert ses portes en 1990, l'année où ont eu lieu les élections démocratiques en Birmanie. Lorsque le Gouvernement national de coalition de l'Union de Birmanie (NCGUB) a été formé, le 18 décembre 1990, Droits et Démocratie a pu réagir rapidement et a été la première institution au monde à appuyer le gouvernement en exil. Ce soutien n'a jamais cessé depuis.

Droits et Démocratie est par ailleurs reconnu internationalement pour son solide soutien à la Birmanie. En 1993, par exemple, une mission des lauréats des prix Nobel de la Paix, qui s'est rendue en Thaïlande, a été organisée par l'institution. La mission était composée de Monseigneur Desmond Tutu, sa Sainteté le Dalai Lama, Betty Williams, Mayread Corrigan, Adolfo Perez-Esquivel, Oscar Arias et du président de Droits et Démocratie. Plus récemment, à l'automne 2005, Droits et Démocratie a coorganisé une journée complète d'activités en l'honneur du premier ministre Sein Win, chef du NCGUB, à Ottawa, et pour souligner les 10 ans d'assignation à résidence de Aung San Suu Kyi. Par ailleurs, Droits et Démocratie travaille en étroite collaboration avec le gouvernement en exil de Birmanie et des ONG canadiennes afin de porter la cause de la Birmanie auprès d'instances canadiennes, régionales et internationales. L'organisme soutient aussi l'Union des femmes de Birmanie, un groupe qui encourage la participation des femmes au mouvement prodémocratiques et qui travaille aux frontières thaïe, chinoise et indienne de la Birmanie.

PASSONS À L'ACTION ! METTONS FIN AU TRAVAIL FORCÉ EN BIRMANIE

EN RECONNAISSANCE du courage et de la détermination dont Su Su Nway a fait preuve dans sa défense des droits humains et de la démocratie en Birmanie, Droits et Démocratie est fier de lui décerner son prix John-Humphrey pour la liberté pour l'année 2006. Depuis sa création, en 1992, le prix John-Humphrey pour la liberté a reconnu la contribution exemplaire de défenseurs des droits humains partout dans le monde, en particulier dans les pays en développement.

Su Su Nway et la population de la Birmanie comptent sur le Canada pour qu'il tienne ses promesses.

SIGNEZ LA LETTRE adressée au gouvernement canadien;

ET FAITES UN DON pour l'Association d'aide aux prisonniers politiques de Birmanie / Assistance Association for Political Prisoners (AAPP) :

L'Association d'aide aux prisonniers politiques (AAPP) s'efforce de soutenir les prisonniers politiques et leurs familles. Depuis les violentes répressions de 1988 du régime militaire contre le mouvement populaire pour la démocratie, des milliers de gens ont été arrêtés, torturés et emprisonnés en raison de leurs idées et de leurs activités politiques. En outre, même si certains prisonniers politiques ont été relâchés, ceux-ci sont encore victimes d'intimidation et de harcèlement par la junte au pouvoir dont :

Su Su Nway, lauréate du prix John Humphrey pour la liberté 2006, libérée de la prison Insein en juin 2006, et dont la sécurité est toujours menacée;

Min Ko Naing, lauréat du prix John Humphrey pour la liberté 1990, libéré en 2004 après 16 ans d'emprisonnement, et arrêté de nouveau en septembre 2006;

Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la paix 1991, est toujours sous résidence surveillée.

NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE APPUI :

Pour faire un don et pour signer la lettre adressée au gouvernement canadien, visitez notre site Internet au www.dd-rd.ca

